



SwissRespect  
[www.swissrespect.ch](http://www.swissrespect.ch)

## Communiqué de presse du 06 novembre 2012 ([PDF](#))

### SwissRespect fait appel

SwissRespect avait déposé une demande contre HSBC Private Bank (Suisse) SA, devant le Tribunal de première Instance de Genève, pour faire constater que la communication de données au Département de Justice américain est illicite et faire interdire toute nouvelle communication de données. Le 15 octobre, Le Tribunal a débouté SwissRespect de sa demande, considérant que l'association n'avait « pas acquis une reconnaissance et une représentativité certaines et aisément constatables » dans son champ d'activité de défense des acteurs de la place financière suisse et que, par conséquent, elle n'avait pas la qualité pour agir. Selon le Tribunal, SwissRespect n'aurait jamais déployé que quelques activités insignifiantes et ponctuelles. Bref, notre Association aurait pris le train en marche.

Avec l'aide de son avocat, Me Douglas Hornung, SwissRespect a déposé un appel contre cette décision devant la Cour de Justice de Genève, en date du 29 octobre 2012.

A l'appui de son appel, SwissRespect a produit l'ensemble des articles et interventions médiatiques qui lui ont été consacrés depuis juin 2012. Le document a près de 10 cm d'épaisseur...

Bien loin d'avoir pris le train en marche, SwissRespect l'a mis sur les rails. SwissRespect a été, avec quelques rares avocats, un moteur essentiel du débat nourri et important – national – qui a occupé les médias pendant tout l'été. Sans l'action concrète, intense et régulière de SwissRespect, le scandale de la trahison des employés de banque n'aurait jamais été dévoilé. Les plus hautes autorités de l'Etat ont dû répondre aux révélations faites. Le Préposé à la Protection des Données a dû intervenir, la Commission de gestion du Conseil National suit désormais cette affaire de près. Sans SwissRespect, l'autorisation du Conseil Fédéral n'aurait pas été produite (elle est sur le site de l'association) et serait restée secrète, les employés auraient été laissés à leur triste sort, sans aucun appui ni relais pour pouvoir exprimer leur colère et dénoncer leur trahison.

Si la décision devait être confirmée par la Cour, SwissRespect ne pourrait plus agir judiciairement dans cette affaire et la seule voie étroite dont disposent les employés trahis

leur serait fermée à jamais. Certes, en théorie, chaque employé dénoncé au Département de Justice américain pourrait faire une demande judiciaire visant à faire constater que la communication de ses données est illicite et exiger qu'aucune autre communication ne soit faite. En réalité, les procédures coûtent trop cher et la plupart des employés n'oseraient – légitimement – jamais faire une procédure contre leur employeur de peur de représailles.

SwissRespect a bon espoir que la Cour de Justice accueillera favorablement son appel.

Dans l'attente de la décision de la Cour genevoise, SwissRespect sursoit à déposer une autre demande en constatation de l'illicéité de la communication de données qu'elle s'apprêtait à déposer à Zurich contre d'autres banques concernées par cette affaire.

Sur demande, [une copie du recours est disponible](#).

**Contact presse** : Flavien de Muralto, SwissRespect, tél. 076 280.01.62